Coresponsables pour la prévention des abus physiques, psychologiques et sexuels

Rôles et responsabilités

Évêque
Prioriser la prévention
Établir les protocoles diocésains
Soutenir chacun et chacune dans son rôle

Curé + équipe pastorale
Superviser l'encadrement sécuritaire
Soutenir les personnes répondantes dans leur rôle

Responsable des communications
Faire connaître les protocoles diocésains
Diffuser les actions en prévention
Assurer la transparence des communications publiques

Comité de prévention des abus
Concevoir les procédures
Veiller à la sensibilisation et à la formation
Être en référence aux personnes répondantes

Personne répondante à la prévention
Favoriser la mise en œuvre de l'encadrement sécuritaire
Soutenir des activités de prévention

Délégué diocésain à la protection des personnes + comité de traitement des plaintes
Recevoir les signalements d'abus ou d'inconduites
Traiter rapidement et confidentiellement les plaintes

Bénévole
Respecter le guide des pratiques de vigilance

Membre de la communauté
Maintenir une éthique saine dans ses relations
Signaler les abus

Ressources externes
Offrir des services aux victimes
Fournir des outils de formation

Mouvements et organismes
Adopter un protocole interne en prévention et en gestion des abus

DIOCÈSE DE Nicolet